© Drogues Info Service - 14 juin 2025

Forums pour les consommateurs

Dépistage thc suite AAE

Par Profil supprimé Posté le 13/11/2019 à 13h44

Bonjour ; je dois envoyer les résultats d'un test salivaire de dépistage de thc au substitue du procureur suite a un rdv au AAE suite a un contrôle de police. J'ai une ordonnance. Dois je aller dans un centre d'analyse médicale pour faire ce test ? Dois je l'acheter en pharmacie le faite et le déposer au centre d'analyse médicale ? Ou dois je le faire par moi même et envoyer le test directement au substitue du procureur ?

1 réponse

Moderateur - 13/11/2019 à 14h45

Bonjour,

Vous devez vous rendre dans un laboratoire d'analyse médicales muni de votre ordonnance. C'est le laboratoire qui fera le prélèvement et l'analyse.

Cordialement,

le modérateur.